

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 8 juillet 2014.

Le huit juillet de l'an deux mille quatorze, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérard PACAUD, maire de la commune d'Hénonville.

Etaient présents Etaient présents : MM BOURGHELLE, DECAGNY, FAUCHER, LE MAREC, MAUBERT, MEURIER, PACAUD, MMES FROISSART, LUSSON, ROMIGUIERE LESOBRE
Absents excusés : M DELACOUR qui donne pouvoir à Mme ROMIGUIERE
M. DOUTRELEAU qui donne pouvoir à M. LE MAREC

Objet : commission DSP

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer une commission spécifique pour la DSP afin de lancer la consultation pour la délégation de service publique, concernant l'accueil périscolaire, la cantine et la gestion des rythmes scolaires. Ont été nommés :

Sophie LUSSON, Mélanie ROMIGUIERE, François DOUTRELEAU, Hervé LE MAREC

Objet : rétrocession d'une concession du cimetière

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un concessionnaire souhaite rompre son contrat de concession pris le 12 septembre 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de rembourser le montant encaissé en 2011 soit 102.01€.

Objet : Location au Rotarys club de Méru pour 2015

Monsieur le Maire expose que le Rotary club de Méru-Chambly sollicite la location du château le 11 et 12 avril 2015 pour une exposition vente ayant pour but la présentation et la promotion des métiers d'art et artisans floraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, de louer le château au Rotary club de Méru-Chambly le 11 et 12 avril 2015 au tarif de 1020 €.

Objet : Convention de prestation de service et mise à disposition de personnel

Monsieur le Maire expose qu'une convention de prestations de service avec mise à disposition de personnel est nécessaire pour la période allant du 1^{er} septembre 2014 au 4 juillet 2015 facturé 359,63 € mensuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, d'autoriser le maire à signer une convention de prestation de service et mise à disposition de personnel.

Objet : création d'un poste d'adjoint technique à 35 heures

Monsieur le Maire expose que le poste d'adjoint technique pourvu à l'école par un contrat unique d'insertion arrivant à terme, et en vue de l'augmentation de l'effectif de l'école, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique à 35 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, de créer un poste d'adjoint technique à 35 heures.

Objet : Achat de matériel :

Monsieur le Maire expose que la municipalité ne disposant pas du matériel nécessaire pour le déneigement, le nettoyage des rues et des trottoirs ainsi que pour le déplacement de charges lourdes, il devient nécessaire de se doter d'un tracteur et des accessoires. Trois concessionnaires ont été consultés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, de choisir la société VIMO pour l'achat d'un tracteur et de ses accessoires pour un montant TTC : 78 496,80 €. et de faire une demande de subvention auprès du conseil général pour la lame de déneigement.

Objet : Achat d'une tondeuse

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de remplacer la tondeuse hors service par une tondeuse neuve.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, d'acheter une tondeuse de marque HUSQUEVARNA pour un montant de 6 000 € TTC.

Objet : Achat de tables et de bacs à fleurs :

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait d'acheter 5 bacs à fleurs en béton (300 kilos), d'une part pour embellir les abords du cimetière, d'autre part pour limiter le stationnement aux seules voitures des visiteurs du cimetière.

De même depuis l'ouverture du parc du château au public, il conviendrait de mettre à disposition des tables pour les visiteurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, d'acheter des bacs à fleurs ainsi que des tables pour un montant de 2765.44€.

Objet : Tarifs pour la classe verte 2014

Monsieur le Maire expose que suite à la participation de la coopérative scolaire d'un montant de 4170€ les prix pour le séjour classe verte 2014 seront les suivants :

Participation pour les familles : 85 € et 60€ en cas de 2 participants dans une même famille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les nouveaux tarifs pour la classe verte 2014.

Objet : remise en état du stade :

Monsieur le Maire expose que lors de sa dernière visite pour la validation de la conformité du stade, le district a noté plusieurs réserves qu'il convient de lever dans les meilleurs délais. D'une part, la surface du stade est dans un état devenu dangereux pour la pratique du football. D'autre part, l'un des buts n'est plus aux normes par sa hauteur inférieure de 10 centimètres, et par les fixations des filets dangereux en cas de choc avec un joueur. Enfin, le banc des remplaçants devenus obsolètes et l'absence du banc pour le superviseur du district.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, de :

- Régénérer la pelouse sportive du terrain d'honneur et d'entraînement comprenant un traitement phytosanitaire, la mise à niveau du sol dans les buts, le placage de gazon pré-cultivé, les semis de regarnissage, le sablage, le décompactage en profondeur, le brossage de la surface, la fertilisation pour une surface totale de 11 000 m². L'ensemble pour un montant de 18 540 € TTC

- La fourniture et le remplacement et la mise à bonne hauteur des deux buts du terrain principal pour un montant de 3 280 € TTC

- Le remplacement des deux bancs des remplaçants 5 places et le banc de superviseur pour un montant de 5 720 € TTC

Soit l'ensemble pour un montant TTC : 27 540,00 € avec demande de subvention à faire auprès du District Oise de Football.

Objet : Conditions de mise à disposition des locaux communaux

Monsieur le Maire expose que pour dynamiser la vie associative dans le village, il faut faciliter l'accès aux différents locaux et équipements et définir des règles communes à tous. Conditions de mise à disposition des locaux communaux (gymnase, DOJO, salle de danse, salle de peinture) : il s'agit de valider par le conseil municipal le planning hebdomadaire pour l'utilisation de ces quatre locaux, la plage horaire journalière et les jours d'ouverture tout au long de l'année, valider le règlement, valider la convention de mise à disposition et les règles associées, valider la note destinée au personnel qui gère ces locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, de valider les conditions de mise à disposition des locaux communaux.

Objet : tarifs de location pour le centre de loisirs

Monsieur le Maire expose qu'actuellement les tarifs de location du centre de loisirs pour les particuliers sont de 300€ pour une journée, 500€ pour deux journées et 130€ pour un vin d'honneur (4 heures environ) ainsi qu'un forfait de 40€ pour la location de vaisselle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, de maintenir ces tarifs.

Objet : rapport d'activité 2013 de la Communauté de Communes des Sablons

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2013 de la Communauté de Communes des Sablons.

Et ont signé au registre les membres présents :